



# Dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest

La concertation en actes de 2009 à 2011



PROGRAMME AFRIQUE CENTRALE ET OCCIDENTALE (PACO)



Publié par : UICN-PACO, Ouagadougou, Burkina Faso

Copyright © 2012 Un organisme pour la conservation de la nature et de ses ressources

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

Citation : UICN-PACO (2012). Dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest - La concertation en actes de 2009 à 2011. Ouagadougou, Burkina Faso : UICN-PACO. 44p.

ISBN : 978-2-8317-1463-9

Conception - Impression : Graph Imprim

Distributeur auprès de l'UICN, Bureau Régional pour l'Afrique Centrale et Occidentale

01 BP 1618 Ouagadougou 01

Téléphone : +226 5036 4979 / +226 5036 4895

E-mail : [paco@ucn.org](mailto:paco@ucn.org)

Site internet : [www.ucn.org/paco](http://www.ucn.org/paco)

Crédits photos ©

#### **Couverture :**

pp 1 : Jean-Claude Frisque

pp 4 : GWI (site du futur barrage de Fomé en Guinée)

#### **Intérieur :**

pp 3, 5, 18, 28 : UICN PACO

pp 4 : Ghana Dams Dialogue

pp 6, 10, 11, 25, 31, 33 : Jean-Claude Frisque

pp 7, 8, 15, 17, 26 : GWI

pp 12, 20 : Eau Vive

pp 34, 35, 43 : GERSDA

#### **Comité de rédaction**

Jérôme Koundouno

Félicité Mangang

Marcelo Rocca

#### **Appui technique**

Jean-Marc Garreau

Ousmane Diallo

Awaiss Aboubacar

Innocent Ouédraogo

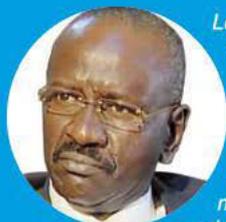
Hervé Lévesque

**Nouradine Zakaria Touré**  
Président, Coordination Régionale des Usagers et Usagères  
des ressources naturelles du Bassin du Niger (CRU-BN)

*Le processus de mise en œuvre d'un barrage n'est pas un processus de 20 ans, ni un processus de 50 ans, c'est un processus qui va durer 100 ans. C'est pourquoi nous estimons qu'il est très important que la CEDEAO et l'UICN contribuent à approfondir le processus de concertation car nous avons besoin d'un dialogue participatif, mais surtout d'un dialogue durable.*



**Mohamed Salem Ould Merzoug**  
Haut Commissaire, Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS)



*Les 59 bassins transfrontaliers que l'Afrique compte peuvent constituer des vecteurs de rapprochement et de dialogue ; et qui dit dialogue dit paix, et qui dit paix dit stabilité. A travers ces espaces transfrontaliers, il est possible de créer une sorte de socle de prospérité et de croissance, qui n'appartient pas à un seul Etat, mais à ceux qui peuvent dialoguer. Ma conviction est que le devenir de l'Afrique et du monde se jouera à l'échelon régional et ce dialogue là doit avoir cela comme objectif à atteindre.*

**Djiby Seye**  
Pêcheur, Comité inter villageois de la périphérie du parc national des oiseaux du Djoudj  
Sénégal

*Aujourd'hui il faut que les populations, les acteurs, les pêcheurs s'adaptent au contexte de l'après barrage. Nous devons nous adapter à la situation actuelle, mais également, nous devons être soutenus dans nos initiatives locales. Dans la plupart des cas, les initiatives viennent d'en haut, alors que nous aussi nous en avons à proposer. C'est pourquoi les populations doivent être appuyées pour les faire valoir et les porter dans le débat.*



**Dibi Millogo**  
Directeur Général, Agence de l'Eau du Nakanbé, Burkina Faso

*Il y a les agriculteurs, il y a les éleveurs, il y a les pêcheurs, il y a les forestiers. Et chacun à son niveau a besoin de l'eau. Dans le temps chacun prélevait comme il l'entendait, sans concerter l'autre, et on arrivait à des situations de pénuries. La gestion intégrée pose les bases pour éviter cela, afin que l'ensemble de ces acteurs s'assoient autour d'une même table pour déterminer un plan concerté et agir conformément à ce plan. Cette gestion intégrée des ressources en eau suppose un changement des comportements, car c'est une approche nouvelle et nous ne sommes pas habitués à cela.*



**Birguy Lamizana,**  
Conseillère Technique, Projet PNUE - Lac Faguibine, Mali



*Pour l'Afrique de l'Ouest, et le Sahel en particulier, les barrages peuvent incarner le rêve pour un meilleur développement. Mais ils peuvent devenir également un cauchemar, s'ils sont mal planifiés, mal construits ou mal gérés. Le meilleur moyen d'éviter ce cauchemar, c'est d'établir un dialogue constructif entre toutes les parties concernées.*

**Innocent Ouédraogo**  
Directeur par intérim, Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE/CEDEAO)

*Il est important et nécessaire de tirer les enseignements des expériences passées et de trouver les moyens de minimiser les effets négatifs des grandes infrastructures hydrauliques, afin de mettre en œuvre de meilleurs processus dans l'avenir. C'est dans cette vision que la CEDEAO propose un dialogue avec l'ensemble des acteurs autour des enjeux et perspectives liés aux grands barrages, en s'appuyant sur l'analyse des cycles de projet et des différentes phases de prise de décision, pour formuler des recommandations à l'attention des Etats et des organismes de bassin.*





# Sommaire

Préface .....	5
Remerciements .....	6
Présentations et définitions .....	7
Sigles .....	8
La nécessité d'une concertation multiacteurs .....	9
Une approche régionale nouvelle .....	13
Les actes du dialogue .....	15
Des activités connexes pour renforcer la concertation .....	26
Des outils de communication adaptés .....	30
Des résultats et des perspectives .....	32
Documentation et informations complémentaires .....	34
Lignes directrices, panel d'experts indépendants .....	35

Barrage d'Akosombo au Ghana

# Préface

En Afrique de l'Ouest les grands barrages répondent à un besoin des Etats, besoin qui s'accroît avec la variabilité climatique et l'explosion démographique. Un besoin surtout pour l'énergie, pour la sécurité alimentaire et pour l'eau potable. Mais malheureusement, ces chantiers gigantesques, qu'ils soient nationaux ou régionaux, apportent avec eux des effets néfastes sur les populations locales et sur les écosystèmes naturels.

L'atténuation des impacts sociaux et environnementaux négatifs des barrages est de plus en plus perçue comme une composante importante dans l'esprit des promoteurs et décideurs, mais la réalité sur le terrain est souvent différente et les populations locales se retrouvent victimes malgré elles, faute de préparation, de financement et d'opérationnalisation concrète des mesures énoncées dans les études d'impact environnemental et social. En effet, les solutions techniques, sociales, économiques et financières qui corrigeront de façon juste et équilibrée les impacts à long terme avec les effets à court terme, les impacts lointains avec les conséquences à proximité immédiate des zones aménagées, restent à construire.

Le chemin est encore certainement long vers la mise en œuvre de solutions fiables, viables aux plans social et économique, acceptées par toutes les parties. Mais s'il est clair pour tous les acteurs que les barrages sont porteurs de développement, de bien-être et de

sécurité pour les générations actuelles et futures, alors des solutions existent pour faire en sorte que ces ouvrages soient construits et exploités à travers de meilleurs processus, avec la participation d'un maximum d'acteurs aux prises de décision, et avec des bénéfices partagés de façon plus juste et plus équitable.

C'est notre volonté que de construire ensemble ces réponses, qui seront reprises et muries au fil des mois et années à venir, et qui viennent nourrir le débat actuel sur l'avenir des barrages en Afrique de l'Ouest, autour de la construction d'un cadre politique et institutionnel nouveau, plus ouvert et inclusif que par le passé. Plus que jamais la CEDEAO, par l'intermédiaire de son Centre de Coordination des Ressources en Eau, et l'UICN ont inscrit dans leurs programmes la recherche de solutions justes, et durables aux questions que ne manquent pas de soulever les grands barrages et la gestion des réservoirs, et que l'on retrouve d'ailleurs partout à travers le monde. En Afrique de l'Ouest, où de nombreux projets d'infrastructures sont en cours ou planifiés, la CEDEAO et ses partenaires (UICN, GWP, UEMOA, RAOB et WWF) ont initié une concertation et continueront à tout mettre en œuvre pour poursuivre ce dialogue entre toutes les parties prenantes, renforcer l'intégration régionale, et partager au delà des frontières de l'Afrique de l'Ouest cette expérience dans le monde. Ensemble, engageons-nous pour poursuivre cet élan de concertation autour des acquis déjà atteints et des solutions à venir.



**Aimé J. Nianogo**  
*Directeur Régional*  
*Programme Afrique Centrale et Occidentale*  
*UICN*

**Innocent Ouédraogo**  
*Directeur par intérim*  
*Centre de Coordination des Ressources en Eau*  
*CEDEAO*

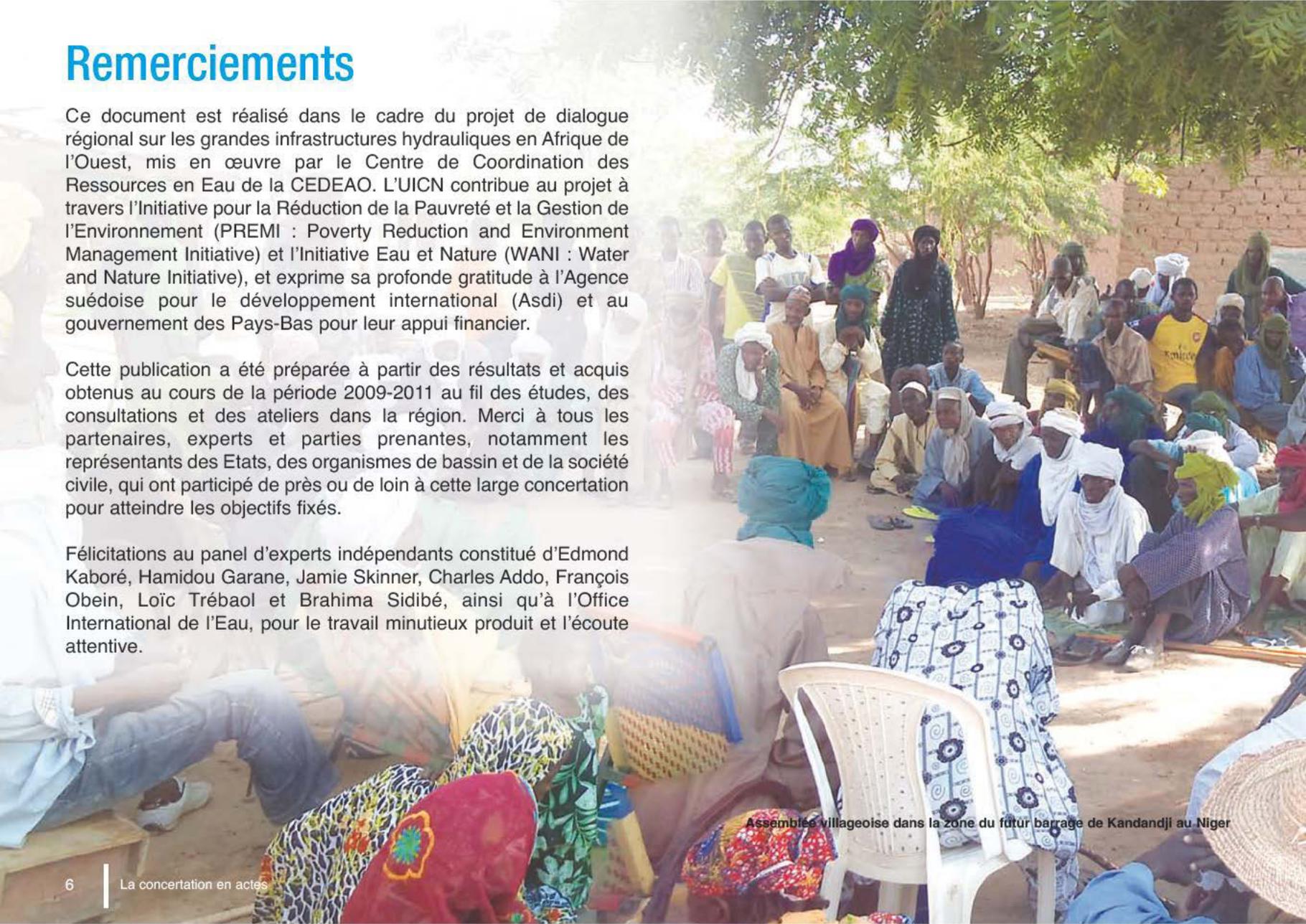


# Remerciements

Ce document est réalisé dans le cadre du projet de dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest, mis en œuvre par le Centre de Coordination des Ressources en Eau de la CEDEAO. L'UICN contribue au projet à travers l'Initiative pour la Réduction de la Pauvreté et la Gestion de l'Environnement (PREMI : Poverty Reduction and Environment Management Initiative) et l'Initiative Eau et Nature (WANI : Water and Nature Initiative), et exprime sa profonde gratitude à l'Agence suédoise pour le développement international (Asdi) et au gouvernement des Pays-Bas pour leur appui financier.

Cette publication a été préparée à partir des résultats et acquis obtenus au cours de la période 2009-2011 au fil des études, des consultations et des ateliers dans la région. Merci à tous les partenaires, experts et parties prenantes, notamment les représentants des Etats, des organismes de bassin et de la société civile, qui ont participé de près ou de loin à cette large concertation pour atteindre les objectifs fixés.

Félicitations au panel d'experts indépendants constitué d'Edmond Kaboré, Hamidou Garane, Jamie Skinner, Charles Addo, François Obein, Loïc Trébaol et Brahim Sidibé, ainsi qu'à l'Office International de l'Eau, pour le travail minutieux produit et l'écoute attentive.



Assemblée villageoise dans la zone du futur barrage de Kandandji au Niger

# Présentations et définitions

## **Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE) de la CEDEAO<sup>1</sup>**

Afin de traiter de manière concertée la question de gestion des ressources en eau, la CEDEAO a mis en place un Cadre Permanent de Coordination et de Suivi des ressources en Eau (CPCS) en Afrique de l'Ouest. Le CCRE est le département technique chargé d'animer ce cadre. Basé à Ouagadougou, il dispose de ressources propres, allouées par la CEDEAO, et mène depuis 2004 un travail de mise en place d'une politique régionale sur les ressources en eau. Pour ce faire, le CCRE s'emploie à promouvoir une gestion intégrée des ressources en eau afin de concilier développement économique, équité sociale et préservation de l'environnement

Les trois principaux domaines d'intervention du CCRE sont la gouvernance, les eaux internationales et l'appui aux infrastructures. C'est dans ce dernier cadre que s'inscrit le présent dialogue.

## **Union internationale pour la conservation de la nature, Programme Afrique Centrale et Occidentale (UICN-PACO)<sup>2</sup>**

L'UICN est le plus vaste réseau mondial de protection de l'environnement. Créée en 1948, elle soutient les initiatives pour trouver des solutions pragmatiques aux défis de l'environnement et du développement les plus pressants. L'UICN appuie la recherche scientifique, met en œuvre des projets sur le terrain à travers le monde et rassemble en une union fédératrice les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les associations, les experts, afin d'élaborer et d'appliquer les politiques, les lois et les meilleures pratiques pour favoriser un monde juste qui valorise la nature.

<sup>1</sup>Pour plus d'information, [www.wrcu.ecowas.int](http://www.wrcu.ecowas.int)

<sup>2</sup>Pour plus d'information, [www.iucn.org/paco](http://www.iucn.org/paco)

\* Déinition de la Commission internationale des Grands Barrages

\*\* Déinition du Global Water Partnership

Impliquée dans la démarche internationale de la Commission Mondiale des Barrages, l'UICN défend l'idée que la gestion de l'eau, notamment à travers la construction et l'exploitation des grandes infrastructures hydrauliques, doit permettre aux plus vulnérables d'avoir accès aux bénéfices de la ressource en préservant les écosystèmes et leurs moyens d'existence.

## **Grand barrage\***

Un barrage avec une hauteur de digue de 15 m ou plus à partir de la fondation, ou bien une hauteur de 5 à 15 m avec un réservoir supérieur à 3 millions de m<sup>3</sup>. Selon cette définition, il existe actuellement 45 000 grands barrages dans le monde.

## **Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)\*\***

Un processus qui favorise le développement et la gestion coordonnés de l'eau, des terres et des ressources connexes, en vue de maximiser, de manière équitable, le bien-être économique et social, sans pour autant compromettre la pérennité d'écosystèmes vitaux.



Barrage de Sélingué au Mali

# Sigles

<b>ABN</b>	Autorité du Bassin du Niger
<b>ABV</b>	Autorité du Bassin de la Volta
<b>AMCOW</b>	Conseil des ministres africains de l'eau
<b>CCRE</b>	Centre de Coordination des Ressources en Eau
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
<b>CIGB</b>	Commission Internationale des Grands Barrages
<b>CMB</b>	Commission Mondiale des Barrages
<b>CRISTAL</b>	Community-based Risks Screening Tool - Adaptation and Livelihoods
<b>CTE</b>	Comité Technique des Experts
<b>EIES</b>	Etude d'Impact Environnemental et Social

<b>GIRE</b>	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
<b>GWI</b>	Global Water Initiative
<b>GWP</b>	Global Water Partnership
<b>IIED</b>	Institut International pour le Développement et l'Environnement
<b>MRU</b>	Mano River Union
<b>NEPAD</b>	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Economique
<b>OIEau</b>	Office International de l'Eau
<b>OMVG</b>	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie
<b>OMVS</b>	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
<b>PACO</b>	Programme Afrique Centrale et Occidentale
<b>PANA</b>	Programme d'adaptation national aux changements climatiques
<b>PIDA</b>	Programme de Développement des Infrastructures en Afrique
<b>PMA</b>	Pays les Moins Avancés
<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
<b>PREMI</b>	Initiative pour la réduction de la pauvreté et la gestion de l'environnement
<b>RAOB</b>	Réseau Africain des Organismes de Bassin
<b>RIOB</b>	Réseau International des Organismes de Bassin
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UICN</b>	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
<b>WANI</b>	Water and Nature Initiative
<b>WWF</b>	Fonds Mondial pour la Nature

# La nécessité d'une concertation multiacteurs

## *Le contexte ouest africain*

Avec environ 150 grands barrages, l'Afrique de l'Ouest est considérée comme largement sous équipée en grandes infrastructures hydrauliques en comparaison avec le continent et les autres régions du monde. Dans un contexte de variabilité climatique évidente, cette faiblesse des investissements réalisés dans les infrastructures de maîtrise de l'eau comme les petits et grands barrages, ou comme l'irrigation, renforce la vulnérabilité de la région face au climat et oblige les Etats ouest africains à (re)penser à une gestion durable des ressources en eau.

Il n'est donc pas surprenant que les Etats et les organismes de bassin établissent une relation de causalité entre la faiblesse des investissements de maîtrise de l'eau en Afrique et la persistance d'une pauvreté se traduisant par l'insécurité alimentaire, le faible accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'électricité et une grande fragilité face aux aléas climatiques.

*« Le plus grand défi dans le développement des ressources en eau en Afrique, affirment les ministres africains de l'eau, est la mise en place d'infrastructures appropriées de stockage et d'une plateforme institutionnelle qui va soutenir la croissance ».*

C'est dans un tel contexte que beaucoup - NEPAD Infrastructure, AMCOW, CEDEAO, PIDA, etc. - appellent à un engagement plus soutenu des Etats africains et de leurs partenaires au développement en faveur de la réalisation de barrages. Du point de vue des partisans des barrages, la réalisation de telles

infrastructures est inévitable si on veut lutter efficacement contre la pauvreté et contre le changement climatique. De leur point de vue, les barrages permettent une expansion rapide des terres irriguées, assurent une meilleure disponibilité de l'électricité, et ce faisant accélèrent la croissance économique et la prospérité des Etats.

Un tel point de vue n'est pas partagé par tout le monde. En effet, une ligne de fracture entre partisans et adversaires se forme pour tout projet de barrage, ceci depuis les années 1970, et les risques de conflits sont nombreux entre promoteurs des barrages et usagers des ressources naturelles, ou entre pays dans un contexte régional caractérisé par la grande taille des bassins hydrographiques et une très forte interdépendance des pays entre eux<sup>3</sup> et<sup>4</sup>.

Les opposants aux barrages insistent notamment sur leurs coûts sociaux et environnementaux jugés trop élevés, voire inacceptables aussi bien du point de vue de l'efficacité économique que de l'équité sociale. Ils défendent l'idée qu'il existe de meilleures alternatives telles que la petite irrigation, l'énergie solaire ou éolienne, les eaux souterraines, etc.

L'UICN, pour sa part, souligne l'importance des écosystèmes humides naturels, qui ne sont pas suffisamment valorisés et à la dégradation desquels les barrages contribuent trop souvent. Des mesures fortes doivent donc être prises pour protéger les zones humides qui pourraient alors disparaître.

Niasse M., 2004, Prévenir les conflits et promouvoir la coopération dans la gestion des fleuves transfrontaliers en Afrique de l'Ouest, *Vertigo*, Vol 5, n° 1  
Julien, 2006, Maîtrise de l'eau et développement durable en Afrique de l'Ouest : la nécessité d'une coopération régionale autour des systèmes hydrologiques transfrontaliers, Vol 7, n°2

L'Afrique de l'Ouest compte actuellement près d'une quarantaine<sup>5</sup> de projets de grand barrage qui sont à des étapes plus ou moins avancées de planification et de conception, pour lesquels les financements extérieurs ont été longtemps recherchés ou bien restent à décrocher. Les coûts de planification et de mise en œuvre de ces projets sont devenus tellement élevés qu'il est souvent extrêmement difficile de mobiliser les financements extérieurs requis pour leur réalisation.

L'émergence de nouveaux bailleurs de fonds extérieurs à l'OCDE et souhaitant soutenir le continent africain modifie la situation

d'attentisme qui a prévalu au cours des deux dernières décennies. Ces bailleurs (comme la Chine ou les pays arabes) s'engagent plus librement aux côtés des Etats africains : ils ne sont pas liés comme les bailleurs de l'OCDE par un jeu complexe de normes contraignantes, en particulier sur les plans social et environnemental.

S'il paraît clair aujourd'hui que les projets d'investissements dans les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique et en particulier en Afrique de l'Ouest vont rapidement se multiplier dans les années qui viennent, il est nécessaire de rappeler que des règles



Périmètre irrigué à Bagré au Burkina Faso

ont été proposées pour en guider la conception, la construction et l'exploitation.

Dans son 3<sup>ème</sup> Rapport mondial sur l'eau, un des messages-clé de l'Organisation des Nations Unies rappelle à l'instar des principes de la GIRE, que « *les choix pour la gestion des ressources en eau devraient émerger de consultations informées et de négociations sur les coûts et les bénéfices de toutes les options après avoir considéré l'interconnexion des bassins ainsi que la consistance et la cohérence des décisions avec les autres politiques gouvernementales*<sup>6</sup> ».

Les Ministres africains de l'eau affirment quant à eux que « *le développement des infrastructures nécessite de maximiser les retours sociaux et économiques au sens large, reconnaissant que beaucoup des impacts négatifs au plan local sont gérables s'ils sont mis en œuvre avec des politiques de sauvegarde acceptées* ».

Certains bailleurs internationaux, comme la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement, ont également imposé depuis une vingtaine d'années des réglementations en matière de protection de l'environnement et des conditions de vie des populations affectées.

Le Centre de Coordination des Ressources en Eau de la CEDEAO, en tant qu'acteur régional clé, affirme que la capacité de gestion, les instruments et les moyens juridiques doivent être renforcés, et se positionne pour trouver des solutions afin d'empêcher ou arbitrer les conflits entre usagers de l'eau, ou entre les pays drainant des ressources communes limitées.

<sup>6</sup>Rapport mondial sur l'eau, 2009, UNWater, Chapitre 9  
Skinner, J., Niassé, M. and Haas, L. (eds.) 2009 Sharing the benefits of large dams in West Africa. Natural Resource Issues No 19 International Institute for Environment and Development, London (UK)



### **Se concerter pour mieux réussir les futurs ouvrages**

Il est indéniable que les grandes infrastructures hydrauliques ont apporté des bénéfices importants à la région et sont susceptibles d'en fournir plus encore dans l'avenir, en particulier en matière d'électricité, d'approvisionnement en eau des populations urbaines et rurales, et d'agriculture.

Cependant, de nombreux ouvrages ont engendré des impacts négatifs multiples et variés qui peuvent s'exprimer très loin de leur point d'origine : bouleversement des écosystèmes, modification des systèmes de production locale, conflits entre autochtones et migrants et entre usagers pour l'accès à la ressource, sentiment de frustration des populations locales affectées qui ne bénéficient pas des retombées positives de l'ouvrage, pertes des terres traditionnelles (cultures, habitations, lieux sacrés), etc. Ces impacts sont souvent insupportables pour les populations qui les subissent et pourraient certainement être évités en prenant mieux en compte les aspects sociaux et environnementaux.<sup>7</sup>

L'existence de cadres juridiques souvent peu contraignants dans ces domaines peut expliquer ces excès. Mais cette situation évolue très sensiblement dans la plupart des pays de la région, et les processus de décision concernant les derniers chantiers en date sont plus ouverts que dans les années 1970-1990 lorsqu'il s'agit des facteurs sociaux et environnementaux.

Toutefois, les acteurs de la région disposent encore de peu de moyens et de compétences pour participer et imprimer leur marque dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des grands projets d'infrastructures. Les contributions de la société civile environnementale restent modestes dans la plupart des pays. Pourtant, une large participation des acteurs aux processus de décision est indispensable et constitue d'ailleurs le second principe de la GIRE.

Le projet de concertation régionale sur les grandes infrastructures dans le secteur de l'eau lancé par le CCRE cherche à renforcer l'intégration régionale et « vise à fournir aux organismes de bassin des outils de dialogue afin d'accompagner l'élaboration de leurs plans d'investissement dans un cadre de concertation. » Ce projet cherche donc à appuyer les organismes de bassin transfrontaliers en Afrique de l'Ouest, dont certains sont opérationnels depuis plus de dix ans et d'autres en cours de mise en place, en examinant les dispositifs de concertation existants et en partageant les différentes pratiques.

La question des grandes infrastructures hydrauliques concerne les acteurs étatiques de la région (Etats, institutions régionales

d'intégration) mais également ceux non-étatiques qui n'ont pas toujours leur place dans les débats. Elle nécessite une concertation la plus large possible, ouverte à des acteurs disposant de peu de moyens et de capacités pour faire entendre leur voix auprès des institutions.

La question doit encore être ouverte aux acteurs peu connectés au monde de l'eau et de ses usages qui peuvent ne pas être tenus informés des développements dans ce domaine alors qu'ils sont susceptibles d'exprimer des besoins spécifiques, de suggérer la valorisation des effets induits des barrages (réservoirs) ou d'en subir les effets.



Échanges sur les périmètres irrigués à Sélingué au Mali

# Une approche régionale nouvelle

## **Des partenaires engagés**

Le CCRE a lancé fin 2008 une concertation régionale sur les grands projets d'infrastructures hydrauliques de la région afin de contribuer à un développement harmonieux de l'Afrique de l'Ouest et à l'intégration régionale par :

- un accord des organismes de bassin et des Etats membres sur les mécanismes de concertation et les ouvrages prioritaires pour le développement et l'intégration régionale ;
- une évaluation et une mise en débat des impacts des ouvrages prioritaires sur le processus d'intégration régionale ;
- un soutien diplomatique de la CEDEAO pour le développement des projets prioritaires et la mise en œuvre des solutions sur les ouvrages qui génèrent des impacts négatifs ou des risques de conflits, y compris le dialogue avec les partenaires au développement.

Un comité de pilotage a été mis en place pour suivre le projet, constitué de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), du Réseau Africain des Organismes de Bassins (RAOB), du Global Water Partnership-Afrique de l'Ouest (GWP-AO), du World Wide Fund for Nature (WWF), ainsi que de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Celle-ci est un partenaire clé du CCRE dans le cadre de cette concertation avec pour rôle :

- de partager les leçons provenant d'autres expériences que celles de l'Afrique de l'Ouest, dans le domaine de la gouvernance des ressources en eau ;
- d'amener d'autres acteurs que les organismes de bassin et les Etats à contribuer au dialogue, en particulier les organisations de la société civile, de la recherche, du secteur privé ;

- de contribuer à la diffusion et à la valorisation des recommandations et décisions issues de la concertation.

L'objectif à long terme de l'UICN est de *promouvoir la gestion écologiquement durable et socialement équitable des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest dans un contexte de changement climatique*, et rejoint l'objectif à long terme fixé par le CCRE à la concertation régionale.

## **Vers l'élaboration d'une directive cadre**

Divers travaux et activités ont été pensés pour favoriser les échanges entre les parties prenantes de la concertation afin d'atteindre les objectifs fixés et en particulier l'élaboration d'une directive cadre à l'échelle de la zone CEDEAO :

### **Travaux de base<sup>8</sup>**

- Analyse des processus de prise de décision de trois grands barrages de la région (Bui au Ghana, Kandadji au Niger et Manantali au Mali) par un panel d'experts indépendants pour en tirer des lignes directrices (recommandations)
- Proposition de critères de classement et d'une liste d'ouvrages hydrauliques prioritaires de la région

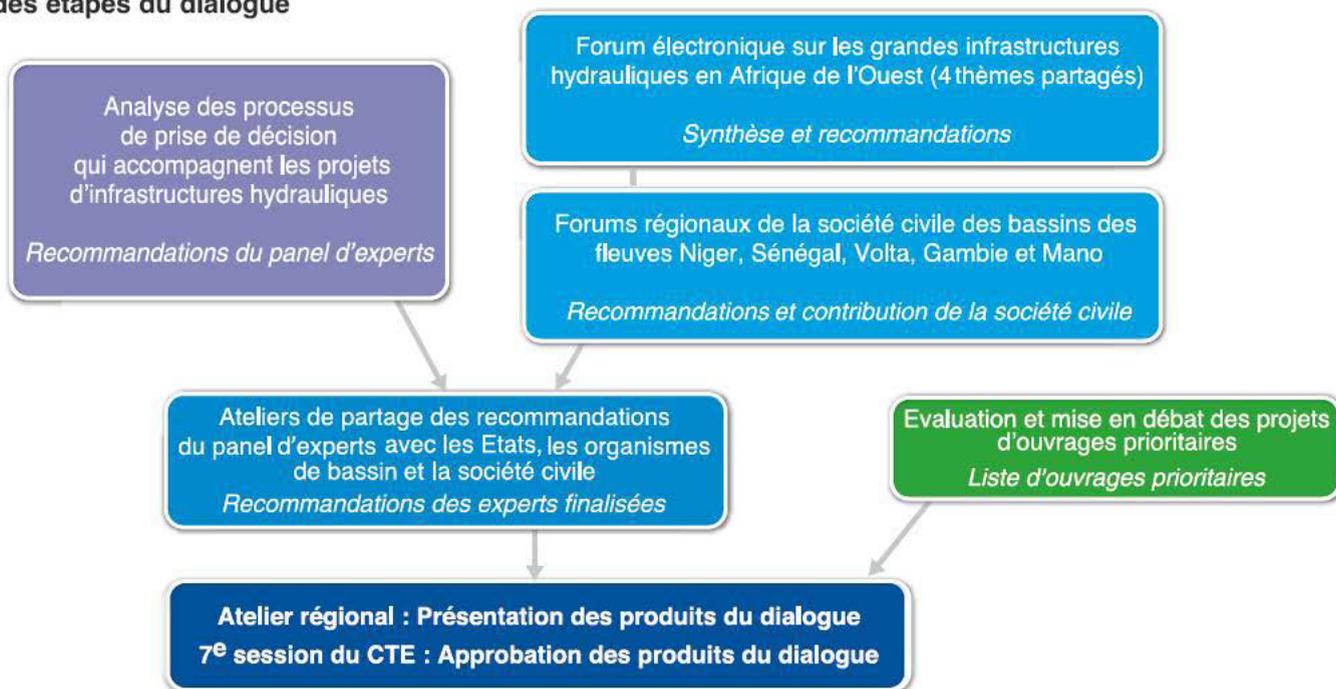
### **Activités :**

- Mise en œuvre d'un forum électronique et réalisation d'études de cas pour ouvrir le dialogue et alimenter les débats
- Tenue de forums régionaux avec la société civile pour partager les conclusions du panel d'experts, élaborer ses recommandations propres et préparer son implication dans la concertation

- Tenue de forums dans les bassins et au niveau régional avec les Etats, les organismes de bassin et la société civile, pour consolider, valider et approuver les recommandations du panel d'experts et la liste d'ouvrages prioritaires
- Validation des recommandations du panel d'experts et de la liste d'ouvrage prioritaires (principe) par le Comité Technique des Experts du CCRE.

Ces activités ont été accompagnées par des actions et outils pertinents pour communiquer et partager les documents et résultats : réalisation d'un film documentaire, création d'un site web et d'une liste de diffusion.

### Les grandes étapes du dialogue



# Les actes du dialogue

## *Un forum électronique pour ouvrir les débats (19 octobre - 15 novembre 2009)*

Pour lancer la discussion sur la thématique des grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest, l'UICN a proposé un forum électronique pour permettre aux acteurs intéressés de partager leurs opinions et expériences sur le sujet.

Plus de 1000 personnes, correspondant à plus de 400 organismes, ont été invitées à participer à la discussion électronique représentant des ministères, des institutions, des bailleurs de fonds, des ONG, des associations de producteurs, des consultants et chercheurs, des élus locaux, etc. essentiellement d'Afrique de l'Ouest.

Un peu moins de 200 contacts se sont inscrits pour prendre part aux échanges. Finalement, 50 participants se sont révélés actifs dans le forum, représentant 39 établissements ou personnes indépendantes. Les consultants et chercheurs ont été majoritaires (18 organismes/indépendants), suivis des ONG (10), des institutions internationales et régionales (4), puis des ministères et bailleurs (3), et enfin du secteur privé (1). A noter, l'absence regrettable d'élus locaux ou nationaux et des associations de producteurs/usagers (pourtant inscrites au nombre de quatre).

Pendant la période de discussion, qui correspond à quatre semaines, quatre thèmes ont été respectivement associés et débattus : i) le développement économique et l'intégration régionale, ii) les impacts sociaux, environnementaux et économiques, iii) la gouvernance et le processus de prise de décision, et iv) les options/alternatives de développement.

Au total, 120 contributions ont été envoyées. Une vingtaine de documents, et en particulier des études sur les impacts environnementaux et sociaux, sur la gestion intégrée des ressources en eau et sur le changement climatique, ont été partagés au cours de cette e-discussion. Le français et l'anglais ont été les deux langues pour communiquer. Sur les 50 participants actifs, 8 étaient anglophones (soit 16%).

Ce forum électronique a permis, d'une part, de mettre en relation de nombreux acteurs de profils divers pour débattre ensemble sur la question des grands aménagements hydrauliques et de leurs impacts, et d'autre part, de proposer des pistes de réflexion et des suggestions de recommandations qui ont ensuite été reversées dans le processus de concertation, et notamment lors des ateliers avec la société civile. Cette technique d'échange de contributions, de manière libre et personnelle, a atteint l'objectif de rassembler les opinions de tous et d'engager le dialogue au niveau de l'Afrique de l'Ouest<sup>9</sup>.

Réservoir du barrage de Niandouba au Sénégal



### DEVELOPPEMENT

Dans l'ensemble, les participants sont d'accord sur les facteurs qui expliquent le faible développement des grandes infrastructures en Afrique de l'Ouest : facteurs financier, historique et géopolitique, socio-économique et naturel. Pour la plupart également, les objectifs agricoles ne sont souvent pas atteints contrairement aux objectifs énergétiques. Les grandes infrastructures présentent une double face avec leurs avantages et leurs inconvénients. Elles se révèlent en même temps outils de coopération et sources de conflits.

**Recommandation principale :** Dresser le bilan de chaque barrage à la fois au plan macroéconomique et au plan local, les bénéfices étant destinés essentiellement aux populations urbaines, tandis que les effets négatifs se font plutôt sentir au plan local, chez les usagers riverains.

### IMPACTS

Certes les barrages permettent le développement économique de la région mais la majorité des participants font état des nombreux impacts négatifs, environnementaux et sociaux, avant de parler du rôle positif des infrastructures. La réduction des zones humides est (presque) unanimement condamnée : réduction des crues, réduction des débits en aval, perturbation des migrations de poissons, facilitation de l'érosion, etc.

**Recommandation principale :** Faire l'analyse comparative sans projet/avec projet incluant la valorisation de l'ensemble des services monétaires et non monétaires des zones impactées.

### GOUVERNANCE

Un constat général des participants condamne le manque de participation de certaines parties prenantes comme la société civile et en particulier les populations locales, ainsi qu'un manque de communication et de partage des connaissances. Les organismes de bassin ont là un rôle primordial à jouer pour une vision partagée et l'intégration du changement climatique. Les objectifs et les impacts des grandes infrastructures hydrauliques apparaissent suffisamment intersectoriels pour envisager la réalisation d'évaluations stratégiques environnementales (ESE).

**Recommandation principale :** La participation des parties prenantes doit être un préalable et une composante entière du projet de barrage avec une réelle stratégie de mise en œuvre.

### ALTERNATIVES

La grande majorité des contributions encourage le développement d'options complémentaires pour l'énergie et l'irrigation car les efforts nécessaires en la matière ne sont pas faits alors que les rendements ne sont pas à la hauteur des objectifs et que les impacts négatifs sont importants.

**Recommandation principale :** Opter pour une combinaison gagnante entre grands et petits barrages avec une approche intégrée et un arbitrage en matière d'allocations de ressources financières entre de gros investissements ponctuels et un ensemble varié de mesures complémentaires d'amélioration de la production agricole pluviale.

Bétail sur le site du barrage de Komienga au Burkina Faso



***Des ateliers pour optimiser la contribution de la société civile des 5 bassins majeurs de la région<sup>10</sup> (Mai - Juin 2010 et Janvier 2011)***

**Dans un premier temps**, l'UICN a organisé deux forums régionaux dans les bassins des fleuves Sénégal et Niger, les deux principaux cours d'eau d'Afrique de l'Ouest. Respectivement, le premier a eu lieu en mai 2010 à Nouakchott en Mauritanie et le second en juin 2010 à Sélingué au Mali.

Ils ont réuni chacun pendant trois jours des représentants de la société civile des bassins pour débattre des enjeux et impacts des grandes infrastructures hydrauliques ainsi que sur les conditions de vie des populations. Ils ont ainsi permis aux acteurs non spécialistes des barrages de mieux s'appropriier les termes d'un débat souvent technique et difficilement accessible. Le partage d'expériences vécues dans différentes parties de l'Afrique de l'Ouest, la présentation des résultats des activités du processus de dialogue (synthèse du forum électronique, rapport et recommandations du panel d'experts indépendants mis en place par la CEDEAO) ainsi que les riches échanges et discussions facilités par l'ONG Eau Vive<sup>11</sup>, ont abouti à une liste de constats et de recommandations qui répondent aux attentes des populations de ces bassins versants.

Au total, presque 100 participants des quatre pays du bassin du fleuve Sénégal et des neuf pays du bassin du fleuve Niger étaient présents : populations affectées par les grands barrages, chefs de villages déplacés et hôtes, organisations de producteurs,

<sup>10</sup> Les actes des ateliers, ainsi que d'autres documents (présentations, synthèse de Nouakchott et Sélingué, recommandations finales) sont disponibles sur [www.dialoguebarrages.org](http://www.dialoguebarrages.org)

<sup>11</sup> Pour plus d'information, [www.eau-vive.org](http://www.eau-vive.org)

coordinations d'usagers, ONG, élus locaux et nationaux, associations de femmes, représentants de parcs nationaux (Diawling et Djoudj), des autorités d'aménagement des trois projets de barrage sur le Niger (Fomi, Taoussa et Kandadji), de la recherche, du secteur de la santé... Les deux organismes de bassin concernés, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), ont été représentés lors des deux rencontres, permettant ainsi une première confrontation des usagers avec ces institutions régionales.

### Déroulement des travaux lors des deux ateliers

- Une cérémonie d'ouverture
- Des séances plénières au cours desquelles plusieurs sessions « initiatives et connaissances » ont permis de suivre diverses présentations sur les enjeux scientifiques/techniques, écologiques, socioéconomiques et politiques en lien avec les grandes infrastructures hydrauliques existantes ou en projet dans les bassins versants des fleuves Sénégal et Niger. Ces sessions ont aussi permis le partage avec les participants des autres éléments du processus de dialogue régional lancé par la CEDEAO (résultats des travaux du panel des experts qui a analysé les processus de décisions de trois ouvrages de la région, résultats du forum électronique)
- Des travaux de groupes autour des principales questions devant faire l'objet de recommandations par les participants de chaque forum
- Une visite de terrain autour d'aménagements hydroélectriques existants (cas précis du forum de Sélingué au Mali)
- Une cérémonie de clôture

Les participants du forum de Nouakchott ont constaté sur le bassin du fleuve Sénégal, à la fois l'apport des grandes infrastructures hydrauliques, mais également les impacts négatifs que ces derniers peuvent engendrer, apportant peu de bénéfices aux populations vivant à proximité de l'ouvrage. Le manque d'évaluation, de prise en compte des impacts environnementaux et sociaux et des alternatives possibles a été déploré.

Les participants ont également constaté un manque de structuration de la société civile sur le bassin et de prise en compte de sa participation et plus value par les Etats.



Photo de famille lors de l'atelier à Nouakchott en Mauritanie

A l'instar de leurs homologues de Nouakchott, les participants du forum de Sélingué ont pu constater les bénéfices des barrages sur le bassin du fleuve Niger, au niveau économique, environnemental et socio-sanitaire, mais en notant également des impacts négatifs à tous ces niveaux. Ils ont aussi constaté, entre autres, le manque d'études d'impact environnemental et social. Ils ont également noté que les Etats ne prennent pas assez en compte les populations affectées, et quand des compensations sont proposées à ces-dernières, les engagements ne sont pas tenus.

A l'unanimité, les participants ont montré une réelle volonté de s'impliquer véritablement et durablement dans ce projet de dialogue régional, pour porter et faire valoir leurs recommandations lors des rencontres organisées par la CEDEAO qui ont suivi.

### *Quelques acquis*

- La mise en débat de la question des grandes infrastructures hydrauliques avec des acteurs de la société civile à l'échelle d'un bassin : en effet, le processus de réalisation de ces infrastructures a été jusqu'à présent du seul ressort des représentants des Etats et des organismes de bassin dans des conditions de communication/concertation le plus souvent opaques. L'implication des acteurs de la société civile n'intervient en général que lorsqu'il y a un conflit ouvert ou latent avec les populations riveraines des sites. La mise en place d'un processus de consultation et d'échanges avec la société civile dans le cadre du dialogue régional est de ce fait un acquis majeur.

- La présence d'un membre du panel d'experts indépendants aux différents forums, le partage des premières conclusions de ce panel avec les participants, ainsi que les réactions qui sont de nature à enrichir les recommandations qui remonteront aux décideurs.
- L'opportunité de rencontre que les forums ont constitué pour les acteurs de la société civile des bassins du Niger et du Sénégal afin de se connaître, de partager la réflexion, les constats sur des questions de dimension transfrontalière, et de renforcer leur position auprès des autres parties prenantes du dialogue.
- L'opportunité d'échanges et de débats directs entre représentants de la société civile et experts des organismes de bassin en l'absence de cadre formel de concertation permanente dans la gouvernance de ces organismes.
- L'opportunité de partage d'expériences sur des initiatives diverses d'études et d'actions menées par les uns et les autres sur le terrain, ainsi qu'une meilleure connaissance par les acteurs de la société civile des questions liées aux impacts négatifs et positifs des grandes infrastructures hydrauliques.
- La prise de conscience grandissante chez les acteurs de la société civile par rapport à leurs rôle et responsabilité dans les processus de réalisation de grandes infrastructures hydrauliques.



Participants de l'atelier de Selingué au Mali

**Dans un deuxième temps**, un atelier régional de préparation et de formation des acteurs de la société civile des 5 bassins versants majeurs de l'espace CEDEAO (fleuves Niger, Sénégal, Gambie, Volta et Mano) a été tenu à Ouagadougou au Burkina Faso du 17 au 19 janvier 2011. Il a regroupé 15 représentants respectivement issus de 15 pays ouest africains.

Cette rencontre a eu lieu en amont des forums du CCRE organisés dans les bassins fin janvier 2011, qui avaient pour objectif de partager les recommandations du panel d'experts avec les organisations de bassin, les Etats et la société civile, et qui ont aussi été l'occasion pour cette-dernière de présenter ces propres recommandations et de contribuer activement à la consultation sur le travail du panel.

Initié par l'UICN, cet atelier a permis, d'une part, d'élargir les conclusions et recommandations des deux principaux bassins

versants (fleuves Niger et Sénégal) aux acteurs de la société civile des trois autres bassins versants de l'espace CEDEAO (fleuves Gambie, Mano et Volta) qui n'ont pu tenir de forums spécifiques à ces bassins, et d'autre part, de former les acteurs aux techniques de plaidoyer et préparer avec eux leur participation aux échéances du dialogue pour mieux porter leurs préoccupations devant les autres parties prenantes (Etats, organismes de bassin).

*Comme le mentionne la Commission Mondiale des Barrages (CMB) dans son Rapport de 2000, « Barrages et développement : un nouveau cadre pour la prise de décisions », des valeurs clé doivent guider l'implantation des grands ouvrages hydrauliques : l'équité, l'efficacité, la prise de décision fondée sur la participation, la durabilité et la responsabilité. Ces valeurs doivent constituer le fondement d'une approche basée sur les droits pour une prise de décision équitable concernant la gestion des ressources en eau et en électricité.*

Pour la société civile, l'approche des grands projets d'infrastructures hydrauliques mérite d'être repensée sur la base des grands principes et fondements rappelés par le Commission mondiale des barrages. Au total, 7 axes de recommandations concrètes sont ressortis des débats, dans le but de promouvoir la GIRE pour un développement harmonieux de la région et une intégration forte des pays :

- 1) Développer les grandes infrastructures hydrauliques au bénéfice des besoins sociaux de base

- 2) Minimiser leurs impacts négatifs et optimiser les impacts positifs sur les milieux naturels
- 3) Promouvoir le développement économique des zones riveraines
- 4) Réaliser des études d'impacts socio-économiques et environnementaux de qualité et suivre leurs recommandations, ainsi que celles des évaluations environnementales stratégiques
- 5) Soutenir la structuration de la société civile et instituer sa participation dans toutes les décisions de projets d'aménagement sur les bassins d'Afrique de l'Ouest
- 6) Mettre en place des mécanismes de compensation et des moyens de recours pour les populations
- 7) Considérer et promouvoir toutes les options alternatives et complémentaires aux grands barrages, pour de mêmes services attendus (gestion de la ressource en eau, développement énergétique, etc.)

Un document de recommandations détaillées a été produit pour être partagé lors des ateliers du CCRE et une présentation power point a été élaborée pour soutenir la contribution de la société civile.

Cet atelier a permis un vrai renforcement des capacités de la société civile dont le résultat concret a pu être constaté par les partenaires de la concertation. L'intérêt de cette démarche

d'accompagnement pour l'élaboration et la diffusion de recommandations de la société civile a été confirmé par l'ensemble des représentants de chacun des pays d'Afrique de l'Ouest, car ce genre d'appui leur permet de jouer pleinement leur rôle et porter la voix des populations auprès des autorités, dans le cadre des grands projets hydrauliques.

Ce type d'activité, organisée à l'échelle d'un bassin ou de plusieurs bassins, permet un échange qui dépasse les barrières nationales et de la langue, et permet aux acteurs de partager leurs idées, visions et solutions, et de formuler des stratégies de mobilisation et d'influence conjointes. Leur mobilisation rapide et enthousiaste pour l'atelier témoigne de l'intérêt de continuer et renforcer cette démarche.

### *Des forums dans les bassins et au niveau régional pour s'approprier les produits du dialogue (Janvier, Juillet et Décembre 2011)*

**En janvier 2011**, le CCRE a organisé des ateliers de restitution dans les bassins avec les représentants des organismes de bassins, des Etats et de la société civile ouest africaine pour présenter en détail les recommandations du panel d'experts afin de recueillir et d'intégrer les contributions pertinentes des parties prenantes. L'UICN a également participé aux différentes rencontres.

L'objectif fixé était d'aboutir à l'élaboration d'un ensemble de recommandations consensuel pour être ensuite transmis à la CEDEAO afin d'être mis en œuvre sous forme de directive cadre.

Les ateliers ont été organisés en trois sessions comme présentées dans le tableau ci-dessous :

Date et lieu	20 janvier 2011 Ouagadougou	24 janvier 2011 Niamey	27 janvier 2011 Dakar
Bassins	Bassin de la Volta	Bassin du Niger	Bassins du Sénégal, de la Gambie et du fleuve Mano
Organismes de bassin	Autorité du Bassin de la Volta (ABV)	Autorité du Bassin du Niger (ABN)	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG) Union du fleuve Mano (MRU)
États <sup>12</sup>	Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo	Guinée, Niger, Nigéria, Mali, Cameroun, Tchad	Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Liberia, Sénégal, Sierra Leone
Société civile <sup>13</sup>	Bénin, Ghana, Togo	Guinée, Mali, Burkina Faso, Niger, Nigéria	Mauritanie, Sénégal, Guinée Bissau, Sierra Leone,

Cette étape de consultation dans les bassins était importante et nécessaire dans le processus avant la tenue de l'atelier régional qui présentera les propositions de recommandations finalisées. Le panel a ainsi eu l'opportunité de répondre aux observations et aux réactions des parties prenantes et d'intégrer les diverses contributions dans la perspective de la rencontre régionale.

La présentation des recommandations du panel des experts s'est faite selon 7 sessions, chaque session étant réservée à la présentation d'un axe stratégique dégagé du document de travail, puis, suivie systématiquement de la présentation des observations et propositions écrites de la société civile du bassin avant l'organisation des débats.

<sup>12</sup>Si un pays est partie prenante de plusieurs organismes de bassin, il participe seulement une fois à la consultation

<sup>13</sup> Les représentants ont été désignés lors de l'atelier de préparation

La société civile a été félicitée pour la qualité de ses interventions et des recommandations produites et présentées lors des sessions. Initiés au plaidoyer et dotés d'un support (présentation power point) préparé en amont et réajusté au fur et à mesure au fil des ateliers, ses représentants ont ainsi pu se sentir à l'aise pour prendre la parole en toute connaissance de cause et défendre leurs idées.

Dans l'ensemble, les débats n'ont pas révélé d'objections majeures quant au fond du document présenté par le panel mais des contributions significatives ont été apportées pour consolider et corriger le contenu et la formulation des propositions des experts, afin de rendre les recommandations plus pratiques et compréhensibles.

### **Les principaux thèmes de débat lors des consultations**

#### **1. Le renforcement des capacités et du rôle des organismes**

Les propositions ont été surtout favorables à la création des organismes de bassin là où il n'en existe pas mais l'accent a été mis sur l'opérationnalité de ces institutions qui nécessite des appuis multiformes aux plans institutionnel, technique et financier. Un champ d'action spécifique à explorer reste le financement de ces organismes de bassin par le biais des organisations sous régionales comme la CEDEAO.

#### **2. La structuration et le renforcement de la société civile**

Le rôle de la société civile dans le cadre du dialogue est reconnu prépondérant, de ce fait sa structuration et son renforcement deviennent incontournables pour la promotion du développement

local. Toutefois la question de sa représentativité reste problématique.

#### **3. Le développement durable**

Les risques liés à l'environnement des projets ont suscité des débats et des inquiétudes qui appellent à plus d'exhaustivité et de discernement de la part du panel.

#### **4. La promotion du développement local**

Toutes les précautions à prendre pour garantir les intérêts des populations affectées ont été maintes fois soulignées lors des ateliers. Toutefois, il ressort que si ses populations doivent avoir une place de choix lors de la réalisation des grands barrages, elles ne peuvent prétendre à être les premiers bénéficiaires en raison des objectifs de plus grande envergure poursuivis par ce type de projet.

#### **5. La promotion de l'intégration sous régionale**

Les participants ont insisté sur la nécessité de disposer d'une bonne lecture et d'une bonne visibilité dans le partage des coûts et des bénéfices entre Etats et entre les acteurs pour pérenniser les investissements, favoriser l'implication des acteurs et promouvoir l'intégration sous régionale.

L'ensemble des préoccupations soulevées a ensuite été partagé avec le panel d'experts qui, en dernier ressort, a apporté les modifications nécessaires lors d'une ultime séance de travail à Ouagadougou en mars 2011, pour mieux refléter les aspirations des parties prenantes.

## **Les 6 axes thématiques des lignes directrices du panel finalisées suite aux consultations**

### **1- Affirmer le rôle majeur des organisations de bassin (OB) dans le développement et la mise en œuvre des projets à caractère transfrontalier**

(3 recommandations ; 10 mesures)

### **2- Intégrer les populations affectées comme acteurs, partenaires et bénéficiaires du projet**

(4 recommandations ; 18 mesures)

### **3- S'assurer que les différents acteurs du développement des projets jouent leur rôle respectif**

(3 recommandations ; 8 mesures)

### **4- Evaluer et optimiser la rentabilité des grands ouvrages hydrauliques en Afrique de l'Ouest**

(6 recommandations ; 13 mesures)

### **5- Capitaliser et échanger les expériences existantes dans le cadre de la CEDEAO**

(2 recommandations ; 9 mesures)

### **6- Adopter un cadre de référence régional pour la conduite des évaluations environnementales et sociales et assurer la mise en œuvre effective des plans associés**

(7 recommandations ; 19 mesures)

**En juillet 2011**, un atelier régional a réuni une trentaine de participants à Ouagadougou pour présenter les deux produits finaux issus de la concertation avant leur validation officielle :

- i. Les recommandations du panel d'experts dans leur dernière version, suite aux consultations dans les bassins
- ii. Le classement des ouvrages prioritaires de la région, suite à la présentation aux partenaires de la concertation (avril 2011) des critères élaborés pour l'évaluation

Etaient présents les membres du Comité Technique des Experts du CCRE (points focaux des pays et organismes de bassin), le président du Comité Régional de Concertation des Ressources en Eau, deux membres du panel des experts, des représentants de la société civile et les institutions partenaires, dont l'UICN.

Les travaux ont permis de partager les points de vue sur les deux documents finalisés et de réfléchir aux perspectives et futures actions à proposer pour continuer le processus de dialogue. Les idées suivantes sont ressorties :

- Appuyer la diffusion des résultats et produits de la concertation
- Reprofiler les recommandations du panel sous une forme plus accessible
- Organiser des ateliers sur les modalités de mise en œuvre des recommandations

En plus de la directive cadre visée, des suggestions de produits ont été formulées comme un livre blanc destiné aux Etats et un manuel (guide) de bonnes pratiques.

**En fin d'année 2011, les 8 et 9 décembre**, le comité technique des experts (CTE) du CCRE a été réuni pour sa session annuelle. Les produits de la concertation ont été validés (lignes directrices du panel et principe d'établir une liste des ouvrages prioritaires) et le projet de programme des activités du CCRE pour 2012<sup>14</sup> a été proposé conformément aux recommandations de l'atelier de juillet, avec entre autres :

- L'élaboration d'une directive cadre sur le développement des grandes infrastructures hydrauliques
- L'élaboration d'un manuel/guide des lignes directrices
- La formulation d'une note conceptuelle pour l'élaboration d'un livre blanc aux Chefs d'Etat



Rive du Niger dans la zone du futur barrage de Kandadji au Niger

<sup>14</sup> Projet de programme d'activités et budget 2012, CCRE/CEDEAO

# Des activités connexes pour renforcer la concertation

## *Un atelier en partenariat avec la Global Water Initiative (GWI) pour partager les expériences de recasement et de partage des bénéfiques avec les populations (septembre 2011)*

Dans la continuité des recommandations du panel, une démarche régionale a été pensée pour partager les expériences des processus passés de construction de barrages. Elle répond en particulier à deux axes majeurs des recommandations du dialogue :

- Intégrer les populations affectées comme acteurs, partenaires et bénéficiaires du projet (axe 2)
- Capitaliser et échanger les expériences existantes dans le cadre de la CEDEAO (axe 5)

Le recasement et le partage des bénéfiques avec les populations locales autour des réservoirs en Afrique de l'Ouest sont deux aspects incontournables pour la réussite d'un projet de barrage à long terme. Pour mieux comprendre ces processus et apprendre du passé, la Global Water Initiative (GWI), mis en œuvre par le consortium UICN/IIED dans sa composante Barrages, et le Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE) de la CEDEAO ont organisé en partenariat une rencontre d'échange multi acteurs du 13 au 15 septembre 2011 à Ouagadougou. Comme résultat majeur, 17 messages-clé ont été formulés pour guider les décideurs à mettre en œuvre des processus plus équitables et plus durables, avec les populations affectées comme partenaires.

Plus de quarante acteurs ouest africains représentant des organisations de la société civile, des usagers, des collectivités locales, des services techniques, des gestionnaires de barrages, des organismes de bassin, des universitaires, des juristes, des organisations régionales et internationales, se sont réunis au

Burkina Faso. Pendant 3 jours ils ont échangé leurs expériences en matière de recasement et partage des bénéfiques avec les populations locales depuis les premiers grands ouvrages des années 1960 jusqu'à nos jours. Ils ont aussi examiné les raisons des échecs et capitalisé les bonnes pratiques. Les nombreuses présentations et les sessions de travail en groupes ont permis de faire ressortir des enseignements-clé pour faire bénéficier directement les populations affectées des retombées des ouvrages et éviter de leur imposer des conditions de vie dégradées suite au recasement.

La mise en œuvre actuelle d'importants programmes de construction de barrages dans plusieurs pays de la région (Fomi, Taoussa, Kandadji, Samendéni, Noumbiel, Adjarala, Sambangalou, Kaleta pour ne citer que ceux-là) devra tenir compte des expériences passées et proposer des solutions par des actes concrets pour ne pas répéter les erreurs observées.



## Les 17 messages-clé issus du partage d'expériences ouest africaines<sup>16</sup>

1. Planifier les zones de recasement à partir d'une solide étude de référence, en prenant en compte le phénomène d'immigration et l'évolution démographique.
2. Les villages déplacés ne devraient pas avoir de statut spécifique, ils devraient être inclus dans une structure administrative habituelle, et non pas dépendre des agences de recasement.
3. Eviter l'indemnisation des bénéficiaires en espèces sauf pour les biens irremplaçables (ex : arbres).
4. Renforcer les capacités de la société civile et des populations à la base pour une gestion efficace du processus de recasement, et fournir une assistance juridique et judiciaire aux populations affectées.
5. Planifier là où c'est faisable une opération pilote de recasement d'un village avant la conduite de l'ensemble des recasements.
6. S'assurer que l'Etat a mobilisé les ressources nécessaires à temps pour financer le recasement.
7. Mettre en place des mécanismes pour la sécurisation foncière des habitations et des terres de cultures en fournissant les documents administratifs qui attribuent les droits (droits de propriété, droits d'usage...) à chaque famille déplacée.
8. Impliquer les populations comme partenaires dans les mécanismes de prise de décision à toutes les phases du processus (ex : type d'habitat, gestion de l'héritage culturel, choix du site de recasement) et recaser les communautés après un temps de négociation adaptée et d'information précise dans un langage et un format accessibles au niveau local.
9. Renforcer les capacités des recasés et des communautés hôtes pour vivre ensemble et leur permettre de bénéficier des nouvelles ressources (irrigation, pêche...) et opportunités (commerce, tourisme...).
10. Organiser la pêche en instaurant une structure de gestion multi acteurs pour assurer la gestion durable de la ressource et le paiement de taxes destinées au développement local.
11. S'assurer que les décisions pour la gestion du barrage et du réservoir sont partagées (comité multi acteurs) une fois que la phase de construction est achevée.
12. Mettre en place un comité de suivi multi acteurs pour assurer la mise en œuvre effective des mesures d'accompagnement.
13. Fournir un système d'énergie adapté aux recasés et aux villages hôtes en assurant la viabilisation des nouveaux sites.
14. Un pourcentage des revenus issus de la vente de l'électricité produite par le barrage doit revenir aux populations affectées à travers un fonds de développement local.
15. Accorder aux communautés recasées et hôtes un accès préférentiel à l'électricité sur une durée limitée après des négociations au niveau du pays.
16. Evaluer et compenser la perte du patrimoine culturel et des usages traditionnels.
17. Porter une attention particulière aux spécificités liées aux femmes, aux jeunes et aux handicapés dans toutes les démarches citées ci-dessus et assurer leur participation effective dans les prises de décision.

<sup>16</sup>Communiqué final et rapport de l'atelier régional sur [www.iucn.org/gwidams](http://www.iucn.org/gwidams)

### **Un atelier de formation à l'outil CRiSTAL<sup>16</sup> dans la zone du barrage de Diama au Sénégal (avril 2010)<sup>17</sup>**

Dans le cadre du dialogue régional, l'UICN a pour rôle de favoriser l'adoption et la mise en œuvre des principes de la GIRE, en particulier à travers les recommandations de la Commission Mondiale des Barrages, en s'assurant que la problématique du changement climatique est bien au centre des préoccupations des acteurs. C'est dans ce contexte qu'un atelier de formation a été organisé à Saint-Louis au Sénégal du 6 au 9 avril 2010, afin de mieux cerner les conséquences des changements climatiques dans la zone d'un grand barrage avec ses impacts propres : il s'agissait en particulier du village de Diadlam 3 qui se situe sur la rive gauche du réservoir de barrage de Diama, en périphérie du Parc National des Oiseaux du Djoudj. 14 participants sénégalais et mauritaniens de la zone, représentant la société civile, les communautés, l'administration et les parcs du Djoudj et du Diawling, ont été formés.

CRiSTAL est un outil d'appui à la prise de décision, qui vise à mettre en place un processus logique convivial en vue d'aider les utilisateurs à mieux comprendre les liens entre les risques liés au climat, les moyens d'existence des populations et les activités des projets. L'enjeu est de mettre en application cet outil à base communautaire sur des activités de gestion des ressources naturelles susceptibles de prendre en considération l'adaptation aux changements climatiques à travers la mise en œuvre de projets d'appui communautaire à la gestion et à l'adaptation aux risques climatiques.

<sup>16</sup>Pour plus d'information, [www.iisd.org/cristaltool](http://www.iisd.org/cristaltool)

<sup>17</sup>Rapport sur [www.iucn.org/premi](http://www.iucn.org/premi)

Plus précisément, l'outil CRiSTAL aide les utilisateurs à :

- Comprendre les liens entre les moyens de subsistance locaux et le climat (risques et vulnérabilité climatiques) ;
- Evaluer l'impact d'un projet sur les moyens d'existence importants pour l'adaptation ;
- Elaborer des projets d'ajustement pour réduire la vulnérabilité et renforcer la capacité d'adaptation.

Les objectifs de cet atelier de formation à l'utilisation de CRiSTAL étaient, dans le cadre du projet de dialogue régional sur les barrages, de :

- Fournir aux participants un cadre pour comprendre la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques des populations riveraines du barrage de Diama ;
- Augmenter la capacité à intégrer la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques des populations locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des activités d'un projet dans la zone.



Séance participative avec les villageois de Diadlam 3 au Sénégal

**Une étude<sup>16</sup> pour évaluer l'influence des recommandations de la Commission Mondiale des Barrages dans les politiques internationales, au Sénégal et au Cameroun, et alimenter le débat (2010)**

Le rapport d'étude fait le point sur les processus de prise de décision et de dialogue dans le cadre des projets de grands barrages et infrastructures hydrauliques menés dans les pays et les marchés émergents du Sud. Il s'intéresse plus particulièrement aux politiques et pratiques relatives aux aspects environnementaux et sociaux, et aux relations avec les acteurs locaux, une décennie après la publication du rapport de la Commission Mondiale des Barrages (CMB) en 2000<sup>19</sup>.

Ce projet de recherche comprend trois parties :

- Une « revue » au niveau international des perspectives des organisations participant aux débats des politiques relatives aux projets de grandes infrastructures hydrauliques



- Une étude de cas au Cameroun, sur la prise de décision relative au *Projet d'hydroélectricité de Lom Pangar*, devant être construit à la confluence des Fleuves *Lom* et *Pangar* dans la Région Est du pays
- Une étude de cas au Sénégal sur la prise de décision et le dialogue relatifs à la gestion du Fleuve Sénégal, tels que proposés dans la Charte des Eaux du Fleuve Sénégal, qui met en avant la participation des organisations d'utilisateur de l'eau et de la société civile

Le but de cette étude est d'étudier les différentes manières dont les politiques internationales les plus proéminentes traitent les thèmes abordés dans trois des Priorités Stratégiques de la Commission Mondiale des Barrages (Priorités 2, 3 et 5).

Dans les deux études de cas menées au Cameroun et au Sénégal, les lois et réglementations nationales ont été examinées, en rapport avec l'étude d'impact environnemental (EIE), ainsi que les « espaces de participation » des organisations de la société civile étant donné que les processus de prise de décision autour des projets d'infrastructure comprennent des degrés divers de participation des parties prenantes.

La CMB continue de servir de point de référence, c'est un repère clé pour la promotion de l'évaluation des options de développement à travers un processus ouvert et, également, pour la prise en compte des droits et des risques. Celle-ci est basée justement sur les droits de l'homme et vise à redresser les « déséquilibres en termes de pouvoir politique ». Dans les deux pays étudiés, les organisations de la société civile soutiennent ce but, tout en reconnaissant l'évolution que cela impliquera dans le climat politique.

<sup>16</sup> [http://cmsdata.iucn.org/downloads/barrages\\_rapport\\_inal\\_en\\_rancais\\_decembre\\_2011\\_v.pdf](http://cmsdata.iucn.org/downloads/barrages_rapport_inal_en_rancais_decembre_2011_v.pdf)

<sup>19</sup> Commission Mondiale des Barrages (CMB), Barrages et développement (2000), [www.unep.org/dams/WCD/report.asp](http://www.unep.org/dams/WCD/report.asp)

# Des outils de communication adaptés

Pour accompagner le processus de dialogue régional entre les parties prenantes et favoriser une communication efficace, quelques outils ont été élaborés afin de renforcer le partage d'information et la participation des nombreux acteurs impliqués à tous les niveaux.

## ***Une liste de diffusion pour le forum électronique et pour partager la documentation***

La liste de diffusion [forumdialogueondams@dialoguebarrages.org](mailto:forumdialogueondams@dialoguebarrages.org) a été constituée initialement pour mettre en œuvre le forum électronique. Celle-ci a ensuite été maintenue car elle est un canal important pour partager toute sorte de documents (EIES, études de cas, rapports d'activités, articles, documents divers) relatifs à la question des grandes infrastructures hydrauliques, à leur gestion et à leur construction, à la gouvernance autour des réservoirs, au partage des bénéfices avec les populations locales, etc.

Au mois de décembre 2011, environ 700 contacts étaient inscrits pour échanger leurs documents et expériences.

L'inscription sur la liste peut se faire à l'adresse officielle du dialogue : [dialogueondams.westafrica@iucn.org](mailto:dialogueondams.westafrica@iucn.org)

## ***Un site web dynamique pour relayer l'information largement et stocker les documents***

Le site web du dialogue régional, à l'adresse [www.dialoguebarrages.org](http://www.dialoguebarrages.org), est une plateforme qui permet de retracer l'ensemble du processus et de mettre à disposition des internautes les documents du projet (rapports d'activités, études, présentations) mais également l'importante documentation partagée lors du forum électronique et jusqu'à ce jour. Pas moins d'une quarantaine de documents sont disponibles en ligne et plus

de 110 000 visites ont été enregistrées depuis son lancement en octobre 2009.

## ***Un film documentaire pour la capitalisation et la sensibilisation<sup>20</sup>***

Les versions longue et courte du film documentaire qui illustre le processus de dialogue régional sont des supports de sensibilisation et d'information des différents acteurs (décideurs, société civile, populations, partenaires techniques et financiers) sur les multiples enjeux et perspectives liés aux grands barrages en Afrique de l'Ouest. Ces aspects ont été abordés par le biais de quatre sites de la région : Sélingué au Mali, Bagré au Burkina Faso, Diama au Sénégal et Kandadji (en projet) au Niger.

En décidant d'accompagner la CEDEAO dans sa démarche, l'UICN s'est fixé comme objectif de promouvoir la gestion écologiquement durable et socialement équitable des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest en facilitant l'élargissement de la concertation aux acteurs non étatiques, aux organisations de la société civile et aux usagers. Dans cette vision ce film permet de diffuser les recommandations issues de la concertation régionale entre les parties prenantes pour favoriser des bonnes pratiques lors de la conception, la construction et l'exploitation des grandes infrastructures hydrauliques.

En 2011, des projections ont été réalisées lors d'ateliers divers dans les bassins et dans des établissements universitaires au Burkina Faso pour sensibiliser les futurs ingénieurs et techniciens du domaine. Ce type de séances spécifiques est aussi envisageable avec les parlementaires des pays de la région, les organismes de bassin et autres acteurs concernés.

<sup>20</sup> DVD de la version courte joint à ce document et version longue disponible sur [www.iucn.org/premi](http://www.iucn.org/premi)

Prises de vue sur le fleuve Niger



# Des résultats et des perspectives

La concertation régionale autour des grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest, initiée par la CEDEAO et en partenariat avec l'UICN, l'UEMOA, le GWP, le RAOB et WWF, est une première. Le projet de réunir les parties prenantes des cinq bassins majeurs de la région pour réfléchir ensemble et mieux penser les nouveaux ouvrages a permis de construire un consensus sur des lignes directrices proposées par un panel d'experts indépendants et une liste d'ouvrages prioritaires.

Les Etats, les organismes de bassin et la société civile, appuyée par l'UICN, ont été sollicités depuis 2009 et ont répondu présents pour contribuer à la mise en place d'outils de bonne gestion des programmes de grande infrastructure hydraulique à l'échelle de la région.

La CEDEAO est un acteur de poids en Afrique de l'Ouest qui a pour mission principale l'intégration régionale. Elle entend délivrer des réponses face aux défis de la mobilisation et de la gestion de l'eau pour répondre aux besoins des populations toujours plus menacées par l'instabilité climatique et ses conséquences sur leurs moyens d'existence.

Le processus de dialogue est à poursuivre jour après jour dans la durée afin de pouvoir mettre en œuvre, lors de la construction et de l'exploitation des grands barrages, des mesures d'accompagnement fortes et adaptées tout en engageant les responsables à les respecter. C'est dans ce contexte que les produits générés par les ouvrages (électricité, agriculture, eau potable, services écosystémiques, etc.) seront mieux valorisés et que les projets seront mieux acceptés par les populations locales.

Toutefois, les conditions optimales pour qu'il y ait un partage équitable des bénéfices avec les populations locales, et notamment les groupes vulnérables, mais également au niveau transfrontalier entre les Etats, restent à construire.

La concertation régionale est le cadre idéal pour progresser en matière de GIRE et favoriser la création et le renforcement des partenariats entre les institutions d'une part, et entre les institutions et la société civile et les usagers d'autre part.

La mise en application des recommandations du dialogue par une directive cadre à l'échelle de la région va dépendre du dynamisme des acteurs concernés et de leur capacité à poursuivre les échanges autour des 6 thèmes qui ressortent des débats :

- 1- Affirmer le rôle majeur des organisations de bassin dans le développement et la mise en œuvre des projets à caractère transfrontalier
- 2- Intégrer les populations affectées comme acteurs, partenaires et bénéficiaires du projet
- 3- S'assurer que les différents acteurs du développement des projets jouent leur rôle respectif
- 4- Evaluer et optimiser la rentabilité des grands ouvrages hydrauliques en Afrique de l'Ouest
- 5- Capitaliser et échanger les expériences existantes dans le cadre de la CEDEAO
- 6- Adopter un cadre de référence régional pour la conduite des évaluations environnementales et sociales et assurer la mise en œuvre effective des plans associés

Vue aérienne du barrage de Bagré au Burkina Faso



# Documentation et informations complémentaires

## Sélection de documents en ligne sur [www.dialoguebarrages.org](http://www.dialoguebarrages.org) :

- Synthèse générale du forum électronique, 2009.
- Actes des ateliers de Nouakchott, Sélingué et Ouagadougou, 2010-2011.
- Rapport des concertations du CCRE dans les bassins avec les Etats, les organismes de bassin et la société civile, 2011.
- Lignes directrices pour le développement d'infrastructures hydrauliques durables en Afrique de l'Ouest, panel d'experts indépendants, 2011.
- Rapport de priorisation des projets d'ouvrages, OIEau, 2011.
- Etude sur les politiques internationales et la Commission Mondiale des Barrages. *Prise de décision et dialogue autour des grands barrages et des infrastructures hydrauliques*, P. Newborne, 2011.
- Publication GWI. *Partager l'eau et ses bénéfices : les leçons de six grands barrages en Afrique de l'Ouest*. F. Bazin, J. Skinner et J. Koundouno, 2011.

## Sites web complémentaires :

- CCRE : [www.wrcu.ecowas.int](http://www.wrcu.ecowas.int)
- UICN-PACO : [www.iucn.org/paco](http://www.iucn.org/paco)
- GWI-Barrages : [www.iucn.org/gwidams](http://www.iucn.org/gwidams)
- PREMI : [www.iucn.org/premi](http://www.iucn.org/premi)
- ABV : [www.abv-volta.org](http://www.abv-volta.org)
- ABN : [www.abn.ne](http://www.abn.ne)
- OMVS : [www.omvs.org](http://www.omvs.org)
- Agrhymet/CILSS : [www.agrhymet.ne](http://www.agrhymet.ne)
- GWP : [www.gwp.org](http://www.gwp.org)
- RIOB : [www.riob.org](http://www.riob.org)
- UEMOA : [www.uemoa.int](http://www.uemoa.int)
- WWF : [www.wwf.fr](http://www.wwf.fr)
- IIED : [www.iied.org](http://www.iied.org)



# Lignes directrices pour le développement d'infrastructures hydrauliques durables en Afrique de l'Ouest

## Panel d'experts indépendants, 2011

Les recommandations concernent essentiellement le processus de prise de décision en relation avec les enjeux du développement durable, un processus qu'il s'agit de renforcer au travers de bonnes pratiques. Certains aspects techniques qui interviennent également dans la prise de décision (géotechnique, conception des ouvrages, état de la ressource, dégradation des bassins, flux de sédiments, etc.) ne sont pas abordés de manière spécifique dans les recommandations du panel, quand bien même certains de ces points ont été soulevés lors des consultations avec les États, la société civile et les organisations de bassin. Ces recommandations ne constituent donc pas un guide exhaustif sur la mise en œuvre des projets de barrages.



Rocher sacré sur le site du futur réservoir du barrage de Taoussa au Mali

## Axe 1 - Affirmer le rôle majeur des organisations de bassin (OB) dans le développement et la mise en œuvre des projets à caractère transfrontalier

Recommandations		Mesures	
1.1	Faire des bassins hydrographiques des pôles de développement intégré	1.1.1	Renforcer le rôle des OB dans toutes les phases des projets d'ouvrages
		1.1.2	Assurer la fonctionnalité et la durabilité institutionnelle et financière des OB
		1.1.3	Créer les OB là où celles-ci n'existent pas y compris, le cas échéant, pour les sous bassins importants
		1.1.4	Doter chaque bassin d'une stratégie cohérente à long terme (par exemple : vision partagée, schéma directeur, plan de développement durable du bassin, programme quinquennal d'investissement, ...)
		1.1.5	Mettre en place des mécanismes de partage équitable des coûts et des bénéfices entre les États et avec les populations
1.2	Inciter / encourager les États à se conformer aux politiques et stratégies régionales	1.2.1	Développer des projets dans le respect des cadres et politiques de GIRE validés dans la région par les OB et/ou les institutions d'intégration régionale
		1.2.2	Développer des projets qui soient cohérents avec les politiques, les stratégies et les plans opérationnels des OB et de la CEDEAO
1.3	Responsabiliser les OB dans l'organisation des consultations transfrontalières	1.3.1	Informier et sensibiliser, avant la phase APD, les parties prenantes concernées au niveau du bassin
		1.3.2	Conduire les consultations formelles avec les États impactés avant la phase d'APD pour permettre à ceux-ci de réagir à temps afin que leurs préoccupations soient prises en considération
		1.3.3	Commencer les consultations publiques au niveau du bassin dès le démarrage de l'EIES afin de permettre aux parties prenantes de participer au processus de prise de décision

## Axe 2 - Intégrer les populations affectées comme acteurs, partenaires et bénéficiaires du projet

Recommandations		Mesures	
2.1	Intégrer les populations affectées comme des partenaires et s'assurer qu'elles bénéficient directement du barrage pendant toute sa durée de vie	2.1.1	Concéder aux populations affectées des bénéfices directs générés par le barrage (terres agricoles, électricité, eau potable, pâturages, pêcheries, ...)
		2.1.2	Porter à la connaissance des populations l'information appropriée durant toutes les phases du projet
		2.1.3	Consulter les populations affectées conformément aux standards et bonnes pratiques préalablement portés à la connaissance des parties, à savoir : quelle est l'institution responsable ? , comment la consultation sera-t-elle organisée ? , sera-t-il recouru aux audiences/enquêtes publiques, à un comité de suivi local, ...
		2.1.4	Faire participer de manière effective et en connaissance de cause les populations à toutes les étapes de la prise de décision
		2.1.5	Tenir compte des biens immatériels/culturels dans les programmes de recasement en reconnaissant les droits d'accès à la terre et en assurant la compensation et/ou le dédommagement de la perte des usages traditionnels.
		2.1.6	Assurer la bonne gouvernance et la transparence dans la mise en œuvre des plans concernant les populations affectées
		2.1.7	Apporter des appuis aux acteurs locaux impliqués dans la consultation (populations affectées, collectivités locales, pouvoir coutumier, organisations communautaires de base, associations de femmes, ONGs, ...) afin d'assurer leur participation effective dans le processus de prise de décision
2.2	S'assurer que les conditions de vie des populations s'améliorent après la construction du barrage par rapport à leur situation antérieure	2.2.1	Établir une situation de référence sur les conditions de vie des populations affectées (les communautés déplacées, mais aussi les communautés d'accueil, les populations d'aval et d'amont, ...)
		2.2.2	Identifier les représentants légitimes des populations capables de conduire les négociations et de signer les accords
		2.2.3	Négocier et agréer le contenu des différents plans par les représentants des populations affectées en impliquant spécifiquement les femmes et les groupes vulnérables
		2.2.4	Contractualiser les plans à travers des accords « démontrables » (entre le maître d'ouvrage et les représentants des populations affectées) avec le recours éventuel à un garant « moral » pour leur exécution (par exemple : ex-juges, personnalités religieuses ou coutumières, médiateur de la République, ...) et l'identification de la juridiction compétente en cas de conflit

		<b>2.2.5</b>	Harmoniser la mise en œuvre des mesures de compensation afin d'éviter les disparités injustifiées d'un projet à l'autre au sein d'un État, ou bien pour un projet transfrontalier
		<b>2.2.6</b>	Mettre en place un plan de compensation fondé sur des évaluations exhaustives, objectives et actualisées des biens des populations affectées, prenant en compte les risques liés à la réalisation des grands barrages et accompagné d'un dispositif de suivi
		<b>2.2.7</b>	Concevoir et valider des techniques de production adaptées avec les populations pour soutenir les programmes de recasement et les plans de développement local sur une combinaison des savoirs faire traditionnels et des techniques innovantes
<b>2.3</b>	Minimiser les risques de dégradation des moyens de subsistance inhérents à la mise en œuvre des plans de recasement et de développement local	<b>2.3.1</b>	Prévoir un ou des fonds de contingence/urgence pour mieux gérer les imprévus et/ou effets pervers dans le domaine social
		<b>2.3.2</b>	Prendre en compte dans l'EIES le fonctionnement des sociétés locales affectées et leurs modifications prévisibles dues au projet en incluant les aspects traditionnels (pouvoir coutumier, règles d'accès aux ressources naturelles et au foncier, règlement des conflits...)
<b>2.4</b>	Réparer les injustices et les préjudices concernant les barrages passés afin d'apurer les contentieux et les ressentiments	<b>2.4.1</b>	Réparer les préjudices (dommages juridiques) par un processus juridique
		<b>2.4.2</b>	Réparer les injustices (dommages non juridiques) par un processus social

### Axe 3 - S'assurer que les différents acteurs du développement des projets jouent leurs rôles respectifs

Recommandations		Mesures	
<b>3.1</b>	Identifier les différents acteurs et clarifier leurs rôles	<b>3.1.1</b>	Identifier tous les acteurs potentiellement impliqués dans le processus de développement des projets et expliciter leurs responsabilités respectives comme par exemple : les organisations de bassin, les États, les collectivités locales, les partenaires du développement, les développeurs, les consultants, les organisations de la société civile, les communautés de base, les institutions financières, ...
		<b>3.1.2</b>	Définir le rôle des consultants et des institutions financières qui ne doivent pas remplacer les développeurs ni les États dans le processus de concertation et les autres activités

		<b>3.1.3</b>	Constituer au plus tôt une équipe pluridisciplinaire au sein du maître d'ouvrage dès la phase de planification afin de disposer des capacités requises pour accompagner le projet
<b>3.2</b>	Assurer une meilleure coordination entre les différents secteurs/institutions liés à l'eau à tous les niveaux	<b>3.2.1</b>	Promouvoir et instaurer une concertation régulière au plus haut niveau entre les ministères et les services techniques concernés par le projet
		<b>3.2.2</b>	Renforcer le dialogue vertical et horizontal au niveau régional, national et local (CEDEAO/OB/États, autorités nationales/autorités locales, autorités locales/communautés locales, et entre communautés locales)
		<b>3.2.3</b>	Établir une synergie entre l'organe représentatif de la société civile au niveau de la CEDEAO et les organes homologues existant au niveau des OB
<b>3.3</b>	Inciter les OBs à renforcer leur partenariat avec la société civile en y mettant les moyens nécessaires	<b>3.3.1</b>	Renforcer les capacités de la société civile
		<b>3.3.2</b>	Promouvoir la participation effective de la société civile dans les décisions d'aménagement dans les bassins

#### Axe 4 - Evaluer et optimiser la rentabilité des grands ouvrages hydrauliques en Afrique de l'Ouest

Recommandations		Mesures	
<b>4.1</b>	S'interroger sur les conditions de la viabilité financière des projets d'aménagements hydrauliques	<b>4.1.1</b>	Promouvoir une conception des aménagements permettant un partenariat public- privé (financement, exploitation)
		<b>4.1.2</b>	Imposer une exigence de rentabilité dans les TdR des études de faisabilité technico-économiques afin d'inciter les consultants à proposer des solutions innovantes
		<b>4.1.3</b>	Rechercher les options alternatives au projet qui conduiraient au même objectif de production, y compris les alternatives basées sur des techniques plus extensives et alternatives (cultures sèches, énergies photovoltaïque, éolienne, marémotrice, ...)
<b>4.2</b>	Optimiser la rentabilité économique des aménagements existants ou en projet en généralisant leur vocation multiple	<b>4.2.1</b>	Intégrer à l'évaluation économique des aménagements hydrauliques existants ou en projet tous les secteurs d'activité associés aussi bien les secteurs relevant des objectifs mêmes du projet (hydro-électricité, irrigation) que les secteurs induits (pêche/pisciculture, cultures de décrue, pastoralisme, ...)
		<b>4.2.2</b>	Évaluer le manque à gagner des aménagements à vocation unique (coût d'opportunité)

4.3	Assurer la couverture des charges récurrentes des ouvrages hydrauliques	4.3.1	Prévoir une dotation budgétaire au niveau du maître d'ouvrage pour faire face aux charges récurrentes
		4.3.2	Mettre en place et/ou améliorer les modalités de collecte des redevances
		4.3.3	Partager les coûts récurrents entre le maître d'ouvrage (État ou organisme de bassin), les exploitants et les usagers (société d'électricité, irrigants, ...)
4.4	Affiner l'analyse financière et économique des projets	4.4.1	Présenter des scénarios réalistes de rentabilité des projets dans l'analyse financière sur la base d'hypothèses optimistes, moyennes et basses
		4.4.2	Présenter une analyse économique qui envisage à la fois des scénarios réalistes de rentabilité et la répartition de la valeur ajoutée par agent économique (y compris les États) et par filière
		4.4.3	Tenir compte des fluctuations et de la réalité des marchés dans l'analyse économique et des incertitudes associées aux paramètres économiques
4.5	S'assurer de la durabilité de l'ouvrage et de ses bénéfices face aux changements climatiques	4.5.1	Adopter, dans les études de faisabilité, des scénarios hydrologiques découlant des prévisions de changements climatiques pour la région
4.6	Intégrer les coûts et les bénéfices environnementaux et sociaux dans les évaluations économiques des aménagements existants ou en projet	4.6.1	Prendre en compte dans le calcul économique l'ensemble des coûts et bénéfices liés aux mesures d'accompagnement environnementales et sociales contenus dans les différents plans (PGES, PRP, PDL, ...) ainsi que ceux liés aux impacts résiduels et cumulatifs

## Axe 5 - Capitaliser et échanger les expériences existantes dans le cadre de la CEDEAO

Recommandations		Mesures	
5.1	Être en mesure d'utiliser l'expérience accumulée	5.1.1	Rendre facilement accessible toute l'information disponible relative aux grands ouvrages, notamment en mettant en ligne une base de données de la documentation E&S des projets de la région

	avec les grands barrages en Afrique de l'Ouest pour exploiter au mieux les projets en place et concevoir les nouveaux projets	5.1.2	Tirer les enseignements des expériences en Afrique de l'Ouest et ailleurs en matière (i) de développement de projet, (ii) de participation des populations affectées et de la société civile, (iii) de prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux, ...
		5.1.3	Réaliser des évaluations ex post, au minimum tous les 10 ans, des grands projets, couvrant tous les aspects de ceux-ci
		5.1.4	Mettre en place un réseau d'échanges pour partager les expériences des grands barrages dans la zone de la CEDEAO, notamment en encourageant des forums «barrages et développement »nationaux et/ou régionaux
		5.1.5	Tirer les leçons de l'expérience accumulée afin d'adapter le cadre juridique et les bonnes pratiques en matière de conception, de développement et de mise en œuvre des projets
5.2	Promouvoir le développement de compétences régionales au service des projets d'infrastructure hydraulique	5.2.1	Faire émerger un pool de compétences et une masse critique de professionnels en Afrique de l'Ouest porteurs des bonnes pratiques dans les projets de grands barrages
		5.2.2	Établir un cadre conceptuel relatif aux grands barrages, au travers notamment de la préparation d'un lexique relatif à tous les sujets traités
		5.2.3	Renforcer les capacités internes des maîtres d'ouvrages, lorsque cela s'avère nécessaire, afin de garantir l'appropriation et le pilotage du projet par le maître d'ouvrage
		5.2.4	Mettre en place, au sein d'un pôle régional, des formations spécifiques pour élargir l'éventail des compétences qui seront nécessaires dans ce secteur au cours des dix prochaines années

## Axe 6 - Adopter un cadre de référence régional pour la conduite des évaluations environnementales et sociales et assurer la mise en œuvre effective des plans associés

Recommandations		Mesures	
6.1	Harmoniser dans le cadre de la CEDEAO la conduite des processus d'EES des grands projets d'infrastructure	6.1.1	Adopter un standard régional minimum dans le cadre de la CEDEAO pour la conduite des EES
		6.1.2	En attendant le développement d'un standard régional, adopter le standard de la BAFD dans le cas de projets dont les bailleurs disposent de standards EES inférieurs aux standards internationalement reconnus (BM, BAFD...)
		6.1.3	Généraliser le recours aux outils d'évaluation environnementale et sociale pour les phases de construction et d'exploitation (suivi, surveillance, bilans, évaluations ex-post)

		<b>6.1.4</b>	S'assurer que la réglementation nationale du pays d'implantation et celles des pays affectés soient dûment prises en compte pour les points où elles sont plus contraignantes que le standard du bailleur
		<b>6.1.5</b>	Généraliser le recours à l'évaluation environnementale stratégique sectorielle (hydroélectricité, énergie, irrigation, ...), ou régionale (au niveau d'un bassin)
<b>6.2</b>	Systématiser les processus d'EES en différentes phases	<b>6.2.1</b>	Programmer la réalisation des rapports d'EIES en au moins deux phases: rapport d'EIES préliminaire (parallèlement aux études APS ou de faisabilité) puis REIES détaillé (parallèlement aux études APD)
<b>6.3</b>	Mener le cadrage préalable du processus de l'EES conformément aux meilleures pratiques	<b>6.3.1</b>	Impliquer les parties prenantes concernées (bailleurs, OB, Etat, maître d'ouvrage, société civile, représentants des populations locales, ...) à la définition des modalités de mise en œuvre de la procédure d'EES
		<b>6.3.2</b>	Veiller à ce que les TdR soient établis et/ou validés par des experts qualifiés et indépendants
		<b>6.3.3</b>	Généraliser la soumission d'un projet de TdR à l'approbation de l'ensemble des parties prenantes et, pour les projets sensibles, à l'approbation d'un panel d'experts indépendants
		<b>6.3.4</b>	Officialiser, sous forme d'un procès verbal, le résultat des concertations de cadrage préalable par les parties prenantes
<b>6.4</b>	Formaliser la phase d'examen -approbation - instruction des REIES par les parties prenantes	<b>6.4.1</b>	Séparer la phase de validation du REIES provisoire par le maître d'ouvrage, et la phase d'examen du REIES par les autres parties prenantes.
		<b>6.4.2</b>	Systématiser l'instruction des REIES par les services techniques de l'Etat concernés par le projet, avec émission d'un avis écrit, officiel, argumenté et engageant l'administration
		<b>6.4.3</b>	Exiger que les comptes-rendus des réunions d'examen – approbation soient rédigés sous forme de procès verbal indiquant notamment le nom et la qualité des intervenants
<b>6.5</b>	Se donner les moyens d'une expertise de qualité pour la conduite des EES	<b>6.5.1</b>	Systématiser la mise en place de panels indépendants aux phases clefs du projet (études, construction, exploitation)
		<b>6.5.2</b>	S'assurer de la présence d'une expertise nationale et/ou régionale dans les équipes du Consultant en charge de la conduite de l'EIES.
<b>6.6</b>	S'assurer que l'ensemble des plans (PGES, PDL, PRP) soient mis en œuvre de façon effective	<b>6.6.1</b>	Le financement de la mise en œuvre des plans environnementaux et sociaux (PGES, PRP et PDL) doit faire partie intégrante du plan global de financement du projet.
		<b>6.6.2</b>	Commencer la construction du barrage seulement quand le financement nécessaire pour le PGES, PDL et PRP est acquis
<b>6.7</b>	Établir un plan d'urgence avant la mise en exploitation de l'ouvrage	<b>6.7.1</b>	Développer un plan d'urgence pour la zone d'influence du projet
		<b>6.7.2</b>	S'assurer que tous les acteurs dans la zone d'influence sont informés du plan d'urgence



Piroguier dans la zone du futur réservoir du barrage de Taoussa au Mali



**UNION INTERNATIONALE POUR LA  
CONSERVATION DE LA NATURE**

Direction Régionale  
Programme Afrique Centrale et Occidentale (PACO)  
01 BP 1618 Ouagadougou 01  
Burkina Faso  
Tél +226 50 36 49 79  
+226 50 36 48 95  
E-mail : [paco@iucn.org](mailto:paco@iucn.org)  
[www.iucn.org/paco](http://www.iucn.org/paco)

